

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

2^E ÉVÈNEMENT DU CIRCUIT RÉGIONAL

Club ActiGym



ÉCOLE SECONDAIRE DONNACONA

320 rue de l'Église
Donnacona
G3M 2A3



COORDONNÉES GYMNASTIQUE QUÉBEC	Gymnastique Québec 4545 avenue Pierre de Coubertin MTL, QC, H1V 0B2 Tel : (514) 252-3043 Fax: (514) 252-3169 Website: www.gymqc.ca
COMITÉ ORGANISATEUR	Nom du club ActiGym Case postale 4027 Pont-Rouge, Qc G3H 3R4 Directeur de la compétition Annie Lavallée Annielavallee.actigym@gmail.com
DATE	9-10 février 2019
SITE DE COMPÉTITION	ÉCOLE SECONDAIRE DONNACONA 320 rue de l'Église Donnacona G3M 2A3
DEMANDE DE REMBOURSEMENT	Toutes les demandes de remboursement qui rempliront les conditions ci-dessous et qui auront été reçues au plus tard 72 heures avant le début de la compétition seront acceptées si accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition : <ul style="list-style-type: none">• Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer au comité organisateur une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement. Les pièces acceptées sont les suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ Un certificat médical provenant d'un médecin○ Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des physiothérapeutes

- Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport
- L'ARG se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'Association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions. Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives sont datées de plus de 7 jours.

**DATES LIMITE INSCRIPTION
ET PRODUCTION HORAIRE**

Date limite d'inscription : 4 janvier 2019	
Date de production de l'horaire : 18 janvier 2019	
Frais de retard pour inscriptions tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription (Payable à l'ARG)	10 \$ / athlète

Frais d'inscription:

Athlètes (Payable au club)	60 \$ / athlète
----------------------------	-----------------

Frais d'admission pour les spectateurs : aucun

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

#1- Chaque club devra faire son inscription avec le fichier Excel produit par l'ARG.

#2- Ce fichier doit être transmis par courriel au plus tard à la date limite mentionnée plus haut à :

Charlotte Trottier Désy : coordo.argcna@gmail.com

Annie Lavallée : annielavallee.actigym@gmail.com

Le paiement des inscriptions devra se faire par chèque directement au comité organisateur par la poste à l'adresse suivante :

Club ActiGym
Case postale 4027
Pont-Rouge, Qc
G3H 3R4

#3 – Jusqu’à la date limite d’inscription les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.

#4- Après la date limite d’inscription et après la sortie de l’horaire les pénalités décrites aux politiques administratives de l’ARG seront appliquées.

REMISE PROTOCOLAIRES

La remise des récompenses se fera dans le gymnase près du site de compétition.

MUSIQUE (GAF)

Les musiques de sol doivent être acheminées si ce n’est pas fait avant le 4 janvier 2019. Veuillez prévoir une clé USB avec toutes les musiques de sol de vos athlètes.

COLLATION POUR LES ENTRAÎNEURS

Le comité organisateur ne fournira pas de repas complet aux entraîneurs. Il y aura une table de collations.

PHYSIOTHÉRAPIE

Il y aura un service de physiothérapie.